

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la mairie ; sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 20 septembre 2022.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, MORIZOT Matthieu, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine,
Absents excusés : Mme. DE MIRAS Magalie (pouvoir à Mr. HAZARD), Mr. PHILIPPS Thierry,
Secrétaire de séance : Mme. BESSON –CULOT Sandrine.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mme. BESSON-CULOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 juin 2022 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 20 septembre 2022 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

Madame GOUGNON fait part à l'assemblée qu'elle a reçue, le 26 août 2022, un courrier de démission de Madame Aline TARDY, élue conseillère municipale lors du scrutin du 15 mars 2020, en raison de son recrutement au poste d'agent du restaurant scolaire au 1^{er}.septembre 2022.

Conformément à l'article L270 du code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, à savoir : madame Sandra DAVIAUD-CAILLAUD.

Or, madame Sandra DAVIAUD-CAILLAUD, par courrier en date du 26 septembre 2022 a démissionné de ces fonctions.

La liste « ensemble, aujourd'hui et demain pour Sablonceaux », n'a aucun candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Le siège reste donc vacant.

N° 01 Commissions communales (remplacement)

Suite à la démission de Madame TARDY, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans les commissions communales « Vie scolaire », « Culture, animations, communication » et « Personnel ».

N° 02 Commission de contrôle des listes électorales (remplacement)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le rôle et la composition de la Commission électorale dont les membres sont nommés par le Préfet après transmission par le Maire de la liste des conseillers municipaux prêt à participer aux travaux de la commission.

Suite à la démission de Madame Aline TARDY, Madame le Maire fait appel à un conseiller municipal volontaire appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Liste des conseillers municipaux volontaires appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, prêt à participer aux travaux de la commission :

Titulaires :
TOUVRON Catherine
BETIZEAU Philippe
ARNAUD Régis

Suppléants :
MORIZOT Matthieu
PHILIPPS Thierry

N° 03 Désignation d'un référent COVID (remplacement)

Madame le maire rappelle au conseil que par délibération en date du 21 mars 2021, le conseil municipal a élu un référent COVID,

Or suite à la démission de Madame Aline TARDY, il y a lieu de désigner un nouveau référent COVID.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Mr. Pierre HAZARD (Conseiller municipal) 1 rue des Jardins 17600 SABLONCEAUX

N° 04 C.A.R.A : désignation des membres commission n°4 « Activités de pleine nature »

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 24 septembre 2020, le conseil municipal a désigné les représentants de la commune au sein des différentes commissions de travail de la CARA. Suite à la démission de Madame Aline TARDY, il y a lieu de désigner un nouveau membre pour la commission 4- « Activités de pleine nature » - membre Titulaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de désigner au sein d'une des commissions de travail et de réflexion de la CARA, le représentant titulaire suivant :

COMMISSIONS	Représentant titulaire	Représentant suppléant
4- « Activités de pleine nature »	HAZARD Pierre	BETIZEAU Philippe

- d'autoriser le Maire à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

N° 05 C.A.R.A : désignation référent « cantine scolaire- circuits courts et produits locaux » (remplacement)

Madame le maire rappelle au conseil que par délibération en date du 07 décembre 2020, le conseil municipal a désigné comme élu référent aux cantines scolaires – circuits courts et produits locaux de la CARA, madame Aline TARDY.

Or, suite à la démission de Madame Aline TARDY, il y a lieu de désigner un nouvel élu référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Monsieur ARNAUD Régis (Conseiller municipal) 54 rue du Pont 17600 SABLONCEAUX
élu référent aux cantines scolaires – circuits courts et produits locaux de la CARA.

N° 06 CARA : convention d'entretien Z.A.E de Gâte-Bien

Arrivée de Mr. PACAUD à 19 heures 34.

Madame le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la Loi NOTRe, les communes ont transféré la compétence relative aux zones d'activités économiques situées sur le territoire de la CARA ;

Par délibération en date du 21 mars 2018, le Conseil municipal l'a autorisé à signer une convention de prestation de services entre la commune et la CARA relative à l'entretien de la Z.A.E. de Gâte-Bien.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Madame le Maire présente le projet de renouvellement de convention pour la période 2023-2027 et invite le Conseil à se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la convention de prestation de services, ci-annexée, relative à la ZAE Gâte-Bien, située sur le territoire de la commune de Sablonceaux,
- Autorise le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à la présente délibération.

N° 07 Participation financière ALSH La Tribu de Nava 2022

Monsieur MORIZOT s'est retiré, ne participe pas au débat et au vote.

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Balanzac Nancras Sablonceaux et de la création de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement La Tribu de Nava, madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Présidente de l'association sollicitant le versement de la participation des communes membres.

Selon le budget prévisionnel 2022 et au vu du report de l'excédent de l'année 2021, le montant global de participation pour le fonctionnement, pour les quatre communes s'élève à 22 923.65 €,

Selon le mode de répartition envisagé lors de la réunion du 14/12/2020 et au prorata du nombre d'enfants de la commune de Sablonceaux présents en 2021, la participation pour la commune de Sablonceaux s'élève à 3 873.38 € selon le budget prévisionnel ci-annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE le versement de la participation de la commune de Sablonceaux, soit 3 873.38 € pour le fonctionnement à l'ASLH La Tribu de Nava pour l'année 2022.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice.

N° 08 Retrait du Permis de construire : extension du garage communal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de SABLONCEAUX a obtenu un permis de construire pour l'extension d'un garage communal « Champs de l'Aire » à Sablonceaux N°PC01730721N0007, le 18/05/2021.

Considérant que l'extension du garage communal était nécessaire en raison de l'utilisation de l'ancien garage communal « rue de l'Abbaye » pour le projet de salle multi-activité (report de la surface utilisée par ce projet)

Considérant la résiliation du permis de construire de la salle multi-activité en date du 14/02/2022 et du report de ce projet,

Considérant que l'autorisation d'urbanisme est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 3 ans à compter de la notification de la décision au bénéficiaire,

Considérant que le projet est assujéti aux taxes d'urbanisme,

Considérant que les subventions obtenues auprès du Département de la Charente-Maritime sont caduques dans un délai d'un an à compter de la date de leur notification

Considérant que les taxes d'urbanisme restent redevables tant que le permis de construire n'est pas annulé.

Madame le Maire propose au Conseil :

- de demander la résiliation du permis de construire sachant qu'aucun travaux projeté n'a été mis en œuvre à ce jour.

Où l'exposé de Madame le Maire, l Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide la résiliation du permis du construire N°PC01730721N0007 pour l'extension d'un garage communal « Champs de l'Aire » à Sablonceaux
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

N° 09 Décision Modificative N° 01 : Budget Principal

Les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, le Conseil à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
10222 (10) : FCTVA	444,00	13258 (041) : Autres groupements	168,11
2135 (21) - 104 : Instal.géné.,agencements,a	-1 648,00	13258 (041) : Autres groupements	149,64
21534 (041) : Réseaux d'électrification	168,11		
21534 (041) : Réseaux d'électrification	149,64		
21534 (21) - 11 : Réseaux d'électrification	150,00		
2158 (21) - 104 : Autres install., matériel et	1 719,00		
2158 (21) - 107 : Autres install., matériel et	-2 500,00		
2158 (21) - 109 : Autres install., matériel et	1 750,00		
2183 (21) - 104 : Matériel de bureau et mat	-914,00		
2183 (21) - 105 : Matériel de bureau et mat	1 280,00		
2184 (21) - 104 : Mobilier	914,00		
2313 (23) - 105 : Constructions	-4 315,00		
2313 (23) - 34 : Constructions	3 120,00		
2315 (23) - 39 : Installation, matériel et out	205 832,40		
2318 (23) - 39 : Autres immobilisations cor	-205 832,40		
	317,75		317,75

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60611 (011) : Eau et assainissement	1 000,00	74718 (74) : Autres	6 815,00
60623 (011) : Alimentations	500,00		
6135 (011) : Locations mobilières	1 600,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-6 274,00		
6168 (011) : Autres	-350,00		
6182 (011) : Documentation générale et tec	250,00		
6184 (011) : Versements à des organismes d	821,00		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	1 500,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	500,00		
6262 (011) : Frais de télécommunications	500,00		
6281 (011) : Concours divers (cotisations...)	350,00		
62878 (011) : A d'autres organismes	400,00		
6288 (011) : Autres services extérieurs	-3 000,00		
63512 (011) : Taxes foncières	1 408,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	15 500,00		
6415 (012) : Indemnité inflation	700,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	100,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de ret	750,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du f	-325,00		
6456 (012) : Versement au FNC du supplém	325,00		
6475 (012) : Médecine du travail, pharmaci	35,00		
6531 (65) : Indemnités	1 405,00		
6534 (65) : Cotisations de sécurité sociale - j	120,00		
6711 (67) : Intérêts moratoires et pénalités s	-11 000,00		
	6 815,00		6 815,00
Total Dépenses	7 132,75	Total Recettes	7 132,75

N° 10 Convention de dépôt d'objets mobiliers classés et inscrits au titre des monuments historiques

Après lecture de la convention relative au dépôt d'un ensemble d'orfèvrerie liturgique actuellement conservé dans le trésor de la cathédrale Saint-Louis de La Rochelle, entre la commune de Sablonceaux et l'état (DRAC), les élus s'interrogent sur les responsabilités de chacun.

Ils précisent que la commune se décharge de toute responsabilité et demandent plus de précisions sur l'assurance de ce bien.

Cet ordre du jour est reporté à la prochaine séance dans l'attente de précisions.

N°11 Eau 17 – Rapport annuel : prix et qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, madame le Maire communique au Conseil municipal le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable - Année 2021 de Eau 17.

Divers :

- Noël des Aînés : proposition d'un goûter récréatif, colis ... La commission « Culture, Animations, Communication » se réunira le lundi 10 octobre 2022 à 19 heures afin de le définir.
A cette réunion sera également abordé l'occupation des salles municipales et la demande d'occupation le jeudi par une association extérieure à la commune pour des concours de belote. Les associations communales seront conviées à cette réunion.
- Dans le cadre de l'augmentation des coûts de l'énergie et de la demande d'effort national, les plages horaires de l'éclairage public seront définies comme suit : Extinction de l'éclairage public à 22 heures sur toute la commune et allumage à 6 heures du matin.
Il n'y aura pas de nouvelles illuminations de Noël cette année. Leur fonctionnement sera du 5 décembre 2022 au 08 janvier 2023.
- Madame le Maire a signé un avenant avec la SEMDAS concernant la prolongation de délais de leur intervention jusqu'en décembre 2024 d'un montant de 3 480 € TTC (après négociation).
- Madame le Maire a désigné un correspondant « incendie » : Mr. Fabien PACAUD titulaire (Mr. JAULIN son suppléant).
- C.N.A.S : il est rappelé le rôle du CNAS (peut être assimilé à un comité d'entreprise dans le privé) et l'adhésion facultative pour les agents retraités.
Il est décidé du maintien des cotisations pour les retraités jusqu'au 31/12/2023. Cette échéance correspondant à un an après le dernier départ d'agent de la commune à la retraite.
- Il est demandé si la CARA prévoit la distribution de composteur en 2023. Elle semble y réfléchir afin de limiter le nombre de passage des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 21 heures 45.

Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2022 :

N° 01 Commissions communales (remplacement)

N° 02 Commission de contrôle des listes électorales (remplacement)

N° 03 Désignation d'un référent COVID (remplacement)

N° 04 C.A.R.A : désignation des membres commission n°4 « Activités de pleine nature »

N° 05 C.A.R.A : désignation référent « cantine scolaire- circuits courts et produits locaux » (remplacement)

N° 06 CARA : convention d'entretien Z.A.E de Gâte-Bien

N° 07 Participation financière ALSH La Tribu de Nava 2022

N° 08 Retrait du Permis de construire : extension du garage communal

N° 09 Décision Modificative N° 01 : Budget Principal

N° 10 Convention de dépôt d'objets mobiliers classés et inscrits au titre des monuments historiques

N°11 Eau 17 – Rapport annuel : prix et qualité du service public d'eau potable pour l'année 2021

Membres du Conseil Municipal - Séance du 27 septembre 2022 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 ^{er} . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 ^e . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 ^e . Adjoint	Présent(e)	
LAMY	Elisabeth	4 ^e . Adjoint	Présent(e)	
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Présent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Présent(e)	
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Présent(e)	
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Présent(e)	
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Présent(e)	
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. HAZARD P.
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	

Le président,

Le secrétaire,